

# COMMUNE DE MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 6 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **I. La section de fonctionnement**

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de la salle polyvalente...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 680 437.89 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 22.31 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 680 437.89 euros

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution :

- DGF 2014 : 146 722 €
- DGF 2015 : 135 522 €
- DGF 2016 : 121 936 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

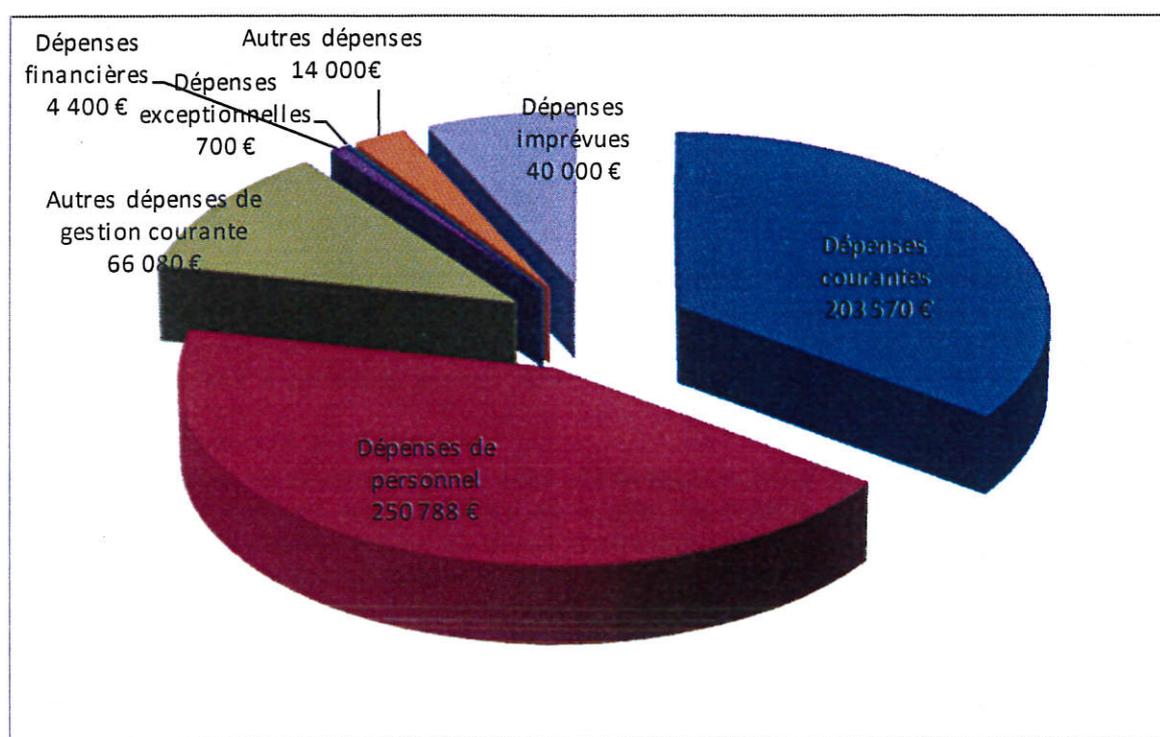
- Les impôts locaux : 183 157 € pour 2016 et prévision de 183 000 € pour 2017
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

	2014	2015	2016
<b>Cantine</b>	21 267.50 €	21 345.10 €	22 269.10 €
<b>Garderie</b>	7 419.30 €	7 956.50 €	7 602.50 €
<b>Locations</b>	8 535.20 €	9 671.43 €	13 261.50 €

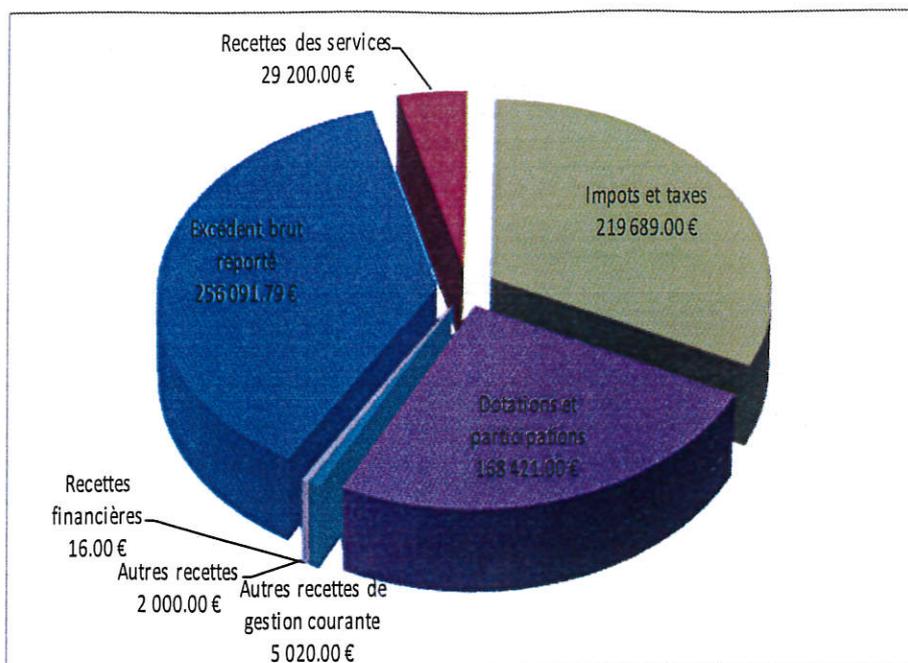
b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	203 570.00 €	Excédent brut reporté	256 091.79 €
Dépenses de personnel	250 787.79 €	Recettes des services	29 200.00 €
Autres dépenses de gestion courante	66 080.00 €	Impôts et taxes	219 689.00 €
Dépenses financières	4 400.00 €	Dotations et participations	168 421.00 €
Dépenses exceptionnelles	700.00 €	Autres recettes de gestion courante	5 020.00 €
Autres dépenses	14 000.00 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	40 000.00 €	Recettes financières	16.00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>579 537.79 €</b>	Autres recettes	2 000.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	8 467.50 €	<b>Total recettes réelles</b>	<b>680 437.79 €</b>
Virement à la section d'investissement	92 432.50 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>680 437.79 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>680 437.79 €</b>

### Dépenses réelles de fonctionnement



## Recettes réelles de fonctionnement



### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe d'habitation 8.00 %
  - Taxe foncière sur le bâti 15.30 %
  - Taxe foncière sur le non bâti 35.56 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 186 153.00 €.

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 168 421.00 €.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	- 44 119.79 €	Virement de la section de fonctionnement	92 432.50 €
Remboursement d'emprunts	22 800.00 €	FCTVA	15 000.00 €
Immobilisations corporelles - 21	24 700.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	
Immobilisations en cours - 23	53 600.00 €	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	1 500.00 €
Autres dépenses	20 000.00 €	subventions	3 700.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
Restes à réaliser	100 000.00 €	Restes à réaliser	16 000.00 €
		Affectation du résultat 2016	128 119.79 €
		Opération d'ordre de transfert entre sections	8 467.50 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>265 219.79 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>265 219.79 €</b>

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Fauteuils secrétariat
- Vélos école maternelle
- Aspirateur
- Chariots ménage
- Sèche-mains
- Poubelles extérieur
- Outillage divers
- Echelle clocher
- Récupérateur eau cimetières
- Battant cloche église Ste Gertrude
- Remplacement porte dortoir école maternelle
- Desherbeur thermique
- Remplacement radiateurs mairie
- Restauration tableau classé église Ste Gertrude

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat :	Remplacement porte dortoir école maternelle	1 000.00 €
- du Département :	Tableau classé église Ste Gertrude	1 800.00 €
- Autres :	Desherbeur thermique	900.00 €

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- Dépenses :	Crédits reportés 2016	44 119.79 €
	Restes à réaliser de 2016	100 000.00 €
	Nouveaux crédits	121 100.00 €

**TOTAL 265 219.79 €**

- Recettes :	Reste à réaliser de 2016	16 000.00 €
	Nouveaux crédits	249 219.79 €

**TOTAL 265 219.79 €**

#### b) Etat de la dette

La commune a actuellement 2 emprunts en cours, celui pour l'atelier communal se terminant en janvier 2018 et celui de la salle de motricité qui cours jusqu'en janvier 2024.

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL

#### I – Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 167 084.00 € avec un déficit reporté de 54 200.00 €.

#### II – Section d'investissement

La section d'investissement présente un sur-équilibre en recettes de 126 511.00 €.

Dépenses d'investissement :	145 582.00 €
Recettes d'investissement :	272 093.00 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Maulévrier Sainte Gertrude, le 21 septembre 2017

Le Maire,

Marguine SAVALLE

